

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Afférents au Conseil 15
En exercice 15
Qui ont pris part à la
délibération 12
Date de convocation 06/04/2023
Date d'affichage 12/04/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20230411-2023-04-D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Publication : 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le onze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Agnès ROUX, Rachel FAVEAUX, Julien FABER, Frédérique SERRÉ, Jean-Noël LEPAGE, Esperanza LULLO, Pascal LEPAGE, Magali PLATAT

Absent non excusé : Richard CURTO PEREZ

Absents excusés : Raoul PURSON donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON donnant pouvoir à Agnès ROUX, Christophe PUZIN donnant pouvoir à Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS, Agnès CRESPEL.

Frédérique SERRÉ est nommée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE L'AXE 4 « VEGETALISONS NOS COMMUNES » DE L'APPEL A PROJETS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LA FORET MINIATURE A LA HALTE FLUVIALE

2023-04-D09

Le Maire informe le conseil municipal de l'appel à projets 2023 lancé par le Département en faveur de la Transition Ecologique. Il propose de présenter le projet de création d'une micro-forêt à la halte fluviale, dans le cadre de sa requalification, au titre de l'axe 4 « Végétalisons nos communes ». Les travaux prévoient l'aménagement d'un espace boisé et de détente de type mini-forêt, avec la plantation d'arbres selon la méthode Miyawaki (plantation dense d'arbres (3/m²) autonomes en 3 ans).

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 12 voix pour, la proposition. Il sollicite pour cette opération, évaluée à 17 796 €, une subvention de 7 500 € (50% d'une dépense éligible plafonnée à 15 000 €) et adopte le plan de financement. Il autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Romuald LEPRINCE.